

Infos pratiques & conditions générales

Adhésion

Elle est l'acte de soutien de l'adhérent et de son implication dans la vie de l'association. L'adhésion est obligatoire pour pratiquer une activité et pour voter lors de l'Assemblée Générale annuelle prévue le vendredi 22 mars 2024. Elle est non remboursable et valable du 1er septembre 2023 au 31 aout 2024.

Modalités d'inscription

Une séance d'essai est offerte avant une inscription définitive. Tout dossier incomplet sera refusé. Celui-ci devra être complet impérativement pour valider votre inscription ; à défaut vous risquez de ne plus pouvoir accéder aux ateliers. Un certificat médical est obligatoire uniquement pour l'activité rugby.

Les inscriptions se font via l'espace adhérent GOASSO. Vous pouvez vous inscrire sur place ou en ligne directement sur micclal.goasso.org/compte/inscription. Notre équipe reste à votre disposition pour effectuer avec vous votre création de compte adhérent, démarche obligatoire pour vous inscrire vous ou votre enfant.

Pour que votre inscription soit complète, il faudra fournir :

- l'attestation du quotient familial de moins de 3 mois éditée par la CAF ou la présentation de la feuille d'imposition
- l'autorisation du droit à l'image
- le règlement de l'adhésion et de la cotisation

Pour les mineur(e)s :

- la fiche sanitaire ou l'attestation de non changement
- le certificat médical pour le rugby uniquement
- la fiche d'autorisation spéciale 2023/2024

Cotisation aux activités

La MIC CLAL se donne pour engagement "moral" et non contractuel de permettre aux adhérents 29 séances d'ateliers pour une saison complète (début septembre à fin juin). L'association prévoit des absences imprévues d'intervenants ou jours fériés possibles. La cotisation annuelle est calculée pour la saison de septembre à fin juin, hors périodes de vacances scolaires. Elle comprend les frais de costumes. Si une adhérent.e débute un atelier après les vacances d'automne, le prorata mensuel sera calculé.

Tarifcation Solidaire via le Quotient Familial (QF)

Votre QF est celui transmis par votre CAF, c'est ce document que nous utiliserons en priorité.

- Sans QF de la CAF, le tarif est basé sur le revenu fiscal de référence de votre dernier avis d'imposition. Ce revenu fiscal de référence est à diviser par 12 et par le nombre de parts.
- Reportez votre QF dans la tranche de la grille tarifaire correspondante.
- Si nous sommes dans l'incapacité de calculer votre QF (faute de document), le tarif maximum sera appliqué.

Réductions

Des réductions peuvent être appliquées lors de l'inscription sur présentation d'un justificatif. La réduction s'appliquera sur l'activité la moins coûteuse :

- 10% à partir de la 2ème activité pour le même foyer
- 10% sur présentation du demandeur d'emploi, carte PMR, carte étudiante en cours de validité.
- demandeur d'asile/réfugié : 1 euro par jour pour l'ALSH et l'Accueil Jeunes (hors camp).
- 5% sur présentation de la carte jeune Bordeaux Métropole pour **les activités adultes** suivantes : abdos flash boxe training, danse, chorale, pilates, gym, yoga, sophrologie, lia dance, training intense, théâtre.

Modalités de paiement

Le règlement se fait en totalité à l'inscription en espèce, CB, chèque, ANCV et Pass Culture. Des frais de dossier sont encaissés en supplément pour les paiements en ligne et en ANCV. Un paiement en 10 fois est possible par chèque. Le Pass Culture concerne seulement les activités présentes sur l'application dédiée.

En cas de difficultés, vous pouvez solliciter une aide financière auprès de la CAF, de la MDS ou du CCAS ; vous pouvez vous adresser à notre équipe pour vous accompagner. Certains Comités d'Entreprises participent à la prise en charge. Renseignez-vous auprès de celui-ci.

Assurance

En réglant votre adhésion et votre cotisation, vous êtes assurés.

Remboursement

Le règlement de la cotisation étant annuel, il a un caractère forfaitaire et ne fait donc appel à aucun remboursement sauf en cas de raison médicale justifiée, déménagement hors de la métropole Bordelaise ou du fait de l'association. Dans tous les cas, une retenue de 10% sera prélevée.

Ouverture ou suppression d'une activité

Le présent programme n'a aucune valeur contractuelle et peut être modifié pour un meilleur fonctionnement ou des raisons indépendantes de notre volonté.

RGPD : dans le cadre de votre inscription, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à l'administration de l'association. En application de la RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations vous concernant, adressez-vous à l'accueil de la MIC CLAL.